



Centre de Formation pour l'Administration locale

Addendum n° 1

Relatif à l'avis d'appel public à candidature de marché public n° 23/PI_DAF_118780/MDGL/CeFAL/DG/PRMP/SP-PRMP du 1^{er} octobre 2026 portant sur recrutement de cabinets pour la mise en œuvre des actions de formation du plan de formation du CeFAL par accord-cadre à bons de commande pour les gestions 2026 et 2027.

Conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et aux dispositions point 3.2.2.1 du manuel de procédures de passation des marchés publics, les dates de dépôt et d'ouverture des offres initialement prévues pour le 13 octobre 2026 sont reportées ainsi qu'il suit :

Date et heure limites de remise des offres : Jeudi 15 octobre 2026 à 10 heures 00 minute (Heure du Bénin : GMT+1) ;

Date et heure d'ouverture des offres : Jeudi 15 octobre 2026 à 11 heures 00 minute (Heure du Bénin : GMT+1).

- 1- Les autres parties de l'avis d'appel public à candidature de marché public n° 23/PI_DAF_118780/MDGL/CeFAL/DG/PRMP/SP-PRMP du 1^{er} octobre 2026 restent sans modification.

Abomey-Calavi, le 05/10/2026



Sanni GBEDOUROROU

Personne Responsable des Marchés Publics



Centre de Formation pour l'Administration locale

I. Avis d'appel public à candidature de marché public

Projet : Renforcement des capacités du personnel du Centre.

Objet : Recrutement de cabinets pour la mise en œuvre des actions de formation du plan de formation du CeFAL par accord-cadre à bons de commande pour les gestions 2026 et 2027.

Référence du marché : PI_DAF_118780

Avis N° : 23 / PI_DAF_118780/MDGL/CeFAL/DG/PRMP/SP-PRMP du 1er/10/2026

1. Le présent **Avis d'appel public à candidature de marché public** fait suite au plan de passation des marchés publics du Centre de Formation pour l'Administration locale (CeFAL) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 26 février 2026.
2. Le CeFAL a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget national et sur fonds propres du Centre, afin de financer les activités prévues dans le Plan de Travail Annuel (PTA) 2026, notamment l'activité relative au renforcement des capacités du personnel du Centre, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement de cabinets pour la mise en œuvre des actions de formation du plan de formation du CeFAL par accord-cadre à bons de commande pour les gestions 2026 et 2027.
3. Les prestations comprennent la préparation et le déroulement de modules de formation du personnel du CeFAL sur diverses thématiques ainsi que le rapportage desdites formations qui seront exécutées au cours des années 2026 et 2027 par accord-cadre à bons de commande.

Le marché comprend dix (10) lots distincts répartis ainsi qu'il suit :

Lot	Domaine	Nombre de personnes à former ¹	Thèmes majeurs
1	Communication et marketing	05	Négociation, Design de flyers
2	Comptabilité et finances	08	États financiers, Comptabilité matière, Dépenses publiques

¹ A titre indicatif (Ce nombre peut varier en plus ou en moins)



3	Formation	11	Ingénierie de formation
4	Gestion des Ressources Humaines	57	GRH, Déontologie, Performance, Développement personnel
5	Gestion d'un parc automobile	02	Maintenance des véhicules
6	Informatique et digitalisation	16	Bureautique (Word, Excel, PPT)
7	Marchés publics	24	Code des marchés, DAO, Évaluation des offres
8	Planification & suivi-évaluation	13	Tableaux de bord, GAR, Suivi-évaluation
9	Secrétariat, rédaction & archivage	30	Rédaction administrative, Archivage, Accueil
10	Système de management de qualité	16	Qualité, Management du changement

Un même soumissionnaire peut être attributaire d'un ou de plusieurs lots. Toutefois, le nombre de lots qui pourront être attribués à un même soumissionnaire ne peut excéder trois (03).

4. Le délai de réalisation de la mission est à préciser dans chaque bon de commande qui sera délivré. Toutefois, la durée de mise en œuvre de l'accord-cadre ne peut excéder deux (02) ans (2026 et 2027).
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine de la formation, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine de la formation, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine de la formation sur la thématique concernée, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. [Une liste des candidats [(au moins cinq (05) et au plus huit (08))] présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis². Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité

² La satisfaction des critères de sélection requis suppose pour le cabinet/firme l'obtention de la note minimale requise



contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte] : **Non applicable**

8. [Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **Non applicable**

→ L'évaluation sera conduite suivant la méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SFQC). Ainsi, à l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestations d'intérêt, le candidat qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission pour chaque lot, est retenu et invité à soumettre ses propositions technique et financière, aux fins de négociations. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé deuxième sur la liste sera consulté et ainsi de suite jusqu'à l'attribution provisoire du marché.

9. [Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés par lot, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte] : **Non applicable**

→ Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) plis sont reçus pour un lot, l'autorité contractante informe le ou les soumissionnaires et ouvre un nouveau délai de dix (10) jours calendaires. À l'issue de ce nouveau délai, le Comité d'Ouverture et d'Évaluation procède à l'ouverture des offres, quel que soit le nombre de plis reçus.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère ³	Sous-critères d'évaluation et note ⁴	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec la formation	10	Mention de la « formation » dans le RCCM : 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences	25	• 12.5 points par	• <i>Pour les anciens</i>

³ Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

⁴ Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.



générales du cabinet/firme dans le domaine de la formation au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025) et de l'année en cours : Deux (02)		mission réalisée dans le domaine de la formation et comprise dans la période indiquée. 0 point pour les missions réalisées dans autre domaine que la formation ou non comprises dans la période indiquée	cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement (Formateur principal pour chaque lot)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine concerné par le lot ⁵ au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025) et de l'année en cours : Deux (02)	50	25 points par mission de formation réalisée dans le domaine concerné par le lot et comprise dans la période indiquée ; 0 point pour les missions de formation réalisées dans autres domaines ou non comprises dans la période indiquée	Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois

⁵ Voir liste des domaines lots en annexe



			(3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement (Formateur principal pour chaque lot)
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	Note de présentation du cabinet : 2.5 points Organigramme : 2.5 points	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	Formateur principal⁶ -Diplôme requis produit : 3 points, sinon 0 point -Expérience requise prouvée : 2 points, sinon 0 point -Preuve d'une expérience de formation dans le domaine concerné par le lot : 2 points, sinon 0 point. Assisant du formateur principal⁷ : -Diplôme requis produit : 1 point, sinon 0 point -Expérience requise prouvée : 1 point, sinon 0 point	Liste du personnel et copie légalisée des diplômes + CV ⁸ + attestation de travail ou de service fait ou de bonne fin d'exécution ou un contrat de prestations La durée de l'expérience du personnel sera considérée à compter de l'expérience la plus ancienne justifiée par une attestation de travail ou de service fait ou de bonne fin d'exécution ou un contrat de prestations. Joindre une copie certifiée conforme de la pièce d'identité du personnel proposé (obligatoire)

⁶ Voir liste des profils dans les TdR en annexe

⁷ Voir liste des profils dans les TdR en annexe

⁸ Voir modèle de CV joint



		-Preuve d'une expérience de formation dans le domaine concerné par le lot : 1 points, sinon 0 point	
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante (60) points et un seul candidat sera présélectionné par lot pour la soumission de propositions techniques et financières.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme (ou le personnel d'encadrement pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence) ayant réalisé plus de missions spécifiques pour chaque lot (fournis dans le dossier) sera privilégié.

NB :

- L'absence ou la non-conformité du diplôme requis pour le formateur principal est éliminatoire pour chaque lot ;
- L'absence ou la non-conformité d'une pièce d'identité du personnel clé est éliminatoire ;
- La preuve de l'équivalence ou de l'authenticité des diplômes obtenus à l'étranger doit être produite par l'attributaire avant la signature du marché.
- les pièces non produites en français doivent être accompagnées de la traduction par une structure accréditée en République du Bénin sous peine de rejet.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de : Personne responsable des marchés publics du CeFAL ; Email : sgbedourorou@gouv.bj et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : sis au quartier Zoca à Abomey-Calavi, deuxième rue à droite après la pharmacie Oasis, venant des pavées-sud de la CEB (Rez-de-chaussée, premier couloir à droite après l'entrée principale, deuxième couloir à gauche, dernière porte à droite) de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 min (Heure du Bénin : GMT+1) et sur le site web du Centre : www.cefal.gouv.bj.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.



12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter 05/10/2026 Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse indiquée ci-dessus. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web du Centre : www.cefal.gouv.bj ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche⁹ de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat permanent des marchés publics, sis au quartier Zoca à Abomey-Calavi, deuxième rue à droite après la pharmacie Oasis, venant des pavées-sud de la CEB (Rez-de-chaussée, premier couloir à droite après l'entrée principale, deuxième couloir à gauche, dernière porte à droite) au plus tard le 13/10/2026 à 10 heures 00 minute (Heure du Bénin : GMT+1). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : salle de réunion du CeFAL à Abomey-Calavi située au premier étage du premier bâtiment à droite après les escaliers le 13/10/2026 à 11 heures (Heure du Bénin : GMT+1).

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.
15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

⁹ Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj





Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.



Sanni GBEDOUROU
PRMP

